



#### COORDONNÉES

5 rue Marcel BEAU  
79200 Parthenay  
<http://www.association-afvd.com/>

0615578383

[association-afvd@neuf.fr](mailto:association-afvd@neuf.fr)

#### STATUT LEGAL

Association Loi 1901  
Capacité d'émission de  
reçus fiscaux  
Intérêt général

Type(s) d'action :

Accompagnement des personnes

#### OBJET

L'association a pour objet :

- d' aider les patients atteints de douleurs chroniques et/ou de souffrances psychiques, à devenir acteurs de leur parcours de soins en les sortant de leur isolement, en les écoutant, en les accompagnant, en soutenant leurs proches et en les informant des moyens existant pour les soulager.
- de travailler auprès des professionnels de santé pour compléter la prise en charge des douleurs chroniques en apportant l'expertise des patients sur le terrain : dans les groupes de réflexion, pour les travaux de recherche, dans les congrès professionnels et dans la formation des personnels soignants.
- d'intervenir auprès des décideurs en santé publique pour représenter les patients, faire reconnaître le syndrome douloureux chronique comme une maladie et améliorer l'accès aux soins pour tous sur tout le territoire en intégrant les enjeux économiques et sociaux liés à l'évolution de la population.
- d'informer tous les publics de l'existence des douleurs chroniques et des souffrances psychiques associées, et les sensibiliser sur leur impact sur la vie des patients et de leur entourage.

#### DESCRIPTION DU PROJET DE L'ORGANISME

Lutter pour la reconnaissance et l' amélioration de la prise en charge des douleurs chroniques.

#### LEUR MESSAGE

En France les douleurs chroniques touchent plus de 30 % de la population. L'AFVD rencontre trop souvent des patients en errance depuis de nombreuses années, elle les aide à s'orienter vers les professionnels et les structures adaptées, à se diriger dans les méandres administratifs et à vivre au mieux avec leur douleur. L'association cherche des ressources pour développer ses actions sur le terrain et former ses Patients-Experts : merci à tous ceux qui pourront nous aider.



## PRINCIPALES MISSIONS

### Développement des permanences d'accompagnement AFVD en Régions

Les permanences en d'accompagnement sont des lieux d'écoute et de partage destinés aux patients et à leurs proches. Elles sont animées par des Patients Experts de l'AFVD en partenariat avec les équipes médicales de l'Etablissement de Santé d'accueil.

En 2016, des permanences sont déployées dans 4 régions : Nouvelle Aquitaine, Île de France, Occitanie et Pays de la Loire.

Des bénévoles sont également présents dans les régions Centre, Normandie, Grand Est

En 2017 de nouveaux projets d'ouverture sont en cours, à Nantes, Châteauroux, Aix en Provence et Strasbourg.

### Formation des Patients Experts

L'AFVD rencontre régulièrement des patients dans les permanences en Régions : leur détresse n'est pas que physique, ils perdent confiance en eux et n'ont plus le courage de se battre. Souvent en situation de précarité, c'est toute leur famille qui est impactée. Les bénévoles qui les accueillent dans nos permanences sont des Patients Experts.

Par leur action spécifique, complémentaire et individualisée auprès des patients et de leur famille, les Patients Experts de l'AFVD permettent d'accélérer la prise en compte et la résolution des problèmes multidimensionnels générés par la douleur chronique : ils permettent d'anticiper, d'éviter ou de limiter l'ampleur des situations de précarité.

Pour répondre aux obligations légales de formation des Patients Experts (42h), tous les bénévoles sont formés par des organismes agréés.

Depuis 2015 l'AFVD dispose de 2 bénévoles détenteurs d'un DU et d' 1 bénévole avec un Master.

### Participation de l'AFVD en tant qu'expert, à l'élaboration et la dispensation des modules d'Education Thérapeutique Douleurs

Depuis sa création, l'AFVD a participé à l'élaboration de 9 programmes d'Education Thérapeutique destinés aux patients douloureux chroniques à la demande des équipes médicales dans toutes les régions de France.

En 2016, l'un des projets prioritaires de l'AFVD a été de présenter et de faire valider son propre programme d'ETP à l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes, avec le but de le démultiplier dans toutes les régions où elle est présente. La mise en oeuvre est prévue pour 2017.

L'AFVD dispose de bénévoles compétents pour élaborer des programmes, tous les bénévoles au contact des patients sont formés à l'ETP et peuvent dispenser des modules.

**TOTAL GÉNÉRAL ANNUEL  
DES RESSOURCES**  
110 K€

**RESEAUX,  
COLLECTIFS ET  
FEDERATIONS**

Membre fondateur du  
réseau PAIN ALLIANCE  
EUROPE Membre  
fondateur de France  
Assos Santé

**EFFECTIFS** **effectifs rémunérés : 1**  
**effectifs bénévoles : 25**

**AU SIEGE**

1 salariés permanents\*  
1 salariés en CDI\*  
25 bénévoles\*

*\* : base équivalent temps plein : même exercice de référence que le budget global*

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- Plan de formation des salariés
- Plan de formation des bénévoles
  
- Emploi de personnes handicapées ou en grande difficulté
  
- Autre :  
Outils de recrutement  
Livret d'accueil  
Passeport France Bénévolat pour VAE

## TRANSPARENCE, CONTROLE ET ETHIQUE

### ACTION INTERNE

83 adhérents

11 administrateurs

4 conseils d'administrations par an L'organisme communique auprès du grand public :

- un rapport d'activité annuel
- un rapport financier annuel

L'organisme possède :

- une charte de déontologie, Charte avec les partenaires industriels disponible pour tous sur le site Internet. Chartes de déontologie disponibles sur demande.
- une structure spécifique de contrôle interne de gestion (audit interne des procédures et achats)
- un contrôle interne de la gouvernance d'association

### ACTION EXTERNE

- Présence d'un commissaire aux comptes

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### Environnement

Actions concrètes en matière de protection de l'environnement :

- Au siège :

Recyclage des consommables.

Transports en commun favorisés.

Rappels réguliers sur les économies d'énergie.

- Sur le terrain :

Utilisation des transports en commun et co-voiturage pour tous les déplacements des bénévoles.

### Pérennité

Personnalisation de l'action sur le terrain :

Dispositions figurant dans la Charte de Déontologie (Modalités de remboursement des frais de déplacements)

**TOUTES LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES SUR CETTE PAGE ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES PAR L'ORGANISME SUR BASE DÉCLARATIVE**